

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA Communauté de Communes de Racan

Jeudi 12 juillet le Conseil Communautaire de Racan s'est réuni à Neuvy le Roi à 20h30.

Site Internet : 11 entreprises ont répondu à la consultation lancée pour le développement du site Internet, propre à la Communauté de Communes de Racan. La commission communication a sélectionné 4 entreprises et, après étude, le choix s'est porté sur la société Tribu and Co, de Tours qui propose la conception du site pour un montant de 8250€ HT et la formation pour 600€ HT.

Ordures Ménagères : Les tarifs restent inchangés par rapport au 1^{er} semestre 2012, à savoir :

	en porte à porte	en container
Personne seule	49€	47€
Foyer (2 personnes et plus)	77.5€	73.5 €
Résidence secondaire	57.5€	
Activité économique	83.5€	

Artisans dans les déchetteries de Saint-Paterne-Racan :

- gravats : 15 € le m3 TTC
- déchets verts : 10 € le m3 TTC
- tout-venant : 20 € le m3 TTC
- autres DMS : 2 € le kg TTC
- carton : 5 € le m3

Rivières : la Communauté de Communes de Racan prendra en charge les 20 % restants du financement des travaux concernant les rivières le Long, la Dême et l'Escotais.

MAM : Trois assistantes maternelles ont sollicité la Communauté de Communes de Racan pour réaliser un projet de Maison d'assistantes maternelles, MAM. Il s'agit de louer un local pour que les assistantes maternelles s'y retrouvent avec les enfants en garde. C'est un compromis entre le mode de garde individuel et collectif avec une possibilité d'activités plus importantes et une amplitude horaire plus large que celle d'une assistante maternelle à son domicile. Ces assistantes maternelles restent salariées des parents. Une délibération de principe a été prise accordant une aide financière pour la réalisation d'une MAM à hauteur de 30% de l'investissement et ce, plafonné à 12 000 € du montant total prévu pour l'investissement.

Local CCR : Il avait été évoqué l'hypothèse d'acheter ou de construire des locaux pour la Communauté de Communes de Racan. Monsieur le Président propose une étude auprès d'un architecte afin d'en étudier la faisabilité. Il a été décidé de reporter la décision.

Voirie : Concernant les travaux sur le territoire de la Communauté de Communes de Racan, suite au groupement de commande, l'entreprise GTTP a été retenue, pour le gravillonnage et le bitume, pour un montant de 252 266.30 € et l'entreprise Bardet pour le terrassement, pour un montant de 10 487€.

Gens du voyage : la Communauté de Communes de Gâtine Choisille informe la Communauté de Communes de Racan de la possibilité de finaliser le projet de réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Une rencontre est prévue avec les représentants de la Communauté de Communes de Gâtine Choisille.